

## Comment utiliser le Ticket CESU – garde d'enfant de moins de 3 ans ?

Je peux utiliser les titres Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans quel que soit le mode de garde choisi pour rémunérer :

- Une structure de garde d'enfants hors du domicile, crèche, halte-garderie, jardin d'enfants et garderie périscolaire ;
- Un salarié en emploi direct, assistant(e) maternel(le), garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting ;
- Une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé.

## Quels sont les avantages du programme Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans ?

- Une économie de 200 € à 600 €\* par an sur les frais de garde de mes enfants de moins de 3 ans (calculée en fonction des revenus fiscaux et du nombre de parts, pour des droits ouverts sur une année pleine).
- Un site internet dédié [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr), pour répondre à toutes mes questions.
- Un compte personnel sur l'espace eCESU, qui me permet de rechercher un prestataire, et de payer mes intervenants salariés en emploi direct.

\*L'économie sera de 70 à 200 € en 2006

### Et en plus

- L'exonération des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, pour l'aide financière reçue\*.
- Le maintien des aides financières versées par la CAF dont je bénéficie au titre de la garde d'enfants (PAJE, Aged, Afeama).

\*Dans la limite de 1830 € par an et par bénéficiaire.

## Comment nous contacter ?

Pour découvrir le programme CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans et faire une simulation de vos droits, consultez le site internet

[www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

Envoyez votre dossier complet à :  
Experian - Opération garde d'enfant -  
223 boulevard Mac Donald 75019 Paris  
Fax : 01 53 35 25 28

Téléphonez au :

 N° Indigo 0820 169 768

(0,12€ TTC/minute)

Du lundi au vendredi de 9h à 20h,  
et le samedi de 9h à 18h

Sites utiles : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)  
[www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)



ACCOR SERVICES



ACCOR SERVICES



ASF S.A.S au capital de 338 036 040 euros - 593 365 135 R.C.S. Nanterre - 10/2006 / © 2006 JupiterImages Corporation - création - Bleu Equipage Communication

  
vivez mieux

présente

Le CESU -  
garde d'enfant  
de moins de 3 ans  
spécialement conçu pour  
les agents de l'Etat

**AGENTS DE L'ETAT,**  
votre employeur vous aide  
à financer la garde de vos  
enfants de moins de 3 ans

[www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

## Le dispositif

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère de la fonction publique a créé une aide financière pour la garde des enfants de moins de 3 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de chèques emploi-service universels (CESU).

Le ministère de la fonction publique a choisi Accor Services France pour gérer cette prestation.

Cette participation de l'Etat aux frais de garde des enfants de moins de 3 ans contribue également à promouvoir le développement des services à la personne.

## Qu'est-ce que le Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans ?

C'est un titre de paiement préfinancé par l'Etat qui me permet de régler tout ou partie des frais de garde de mon enfant de moins de 3 ans. Les titres Ticket CESU - garde d'enfant prennent la forme de titres spéciaux de paiement, réunis en carnets, sur lesquels est imprimée une valeur, dite valeur faciale, et mon identité en tant que bénéficiaire.

Cette valeur faciale est en principe de 15 €, mais je recevrai des titres Ticket CESU d'un montant inférieur pour permettre les arrondis. Si je le souhaite, l'aide peut également être versée en chèques de 50 et 100 €.

Ces titres Ticket CESU me servent à rémunérer tout ou partie d'une prestation de garde d'un enfant de moins de 3 ans.



## Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif est exclusivement réservé aux agents\* rémunérés par l'Etat ayant des enfants de moins de 3 ans.

Pour en bénéficier, vous devez également justifier :

- Les revenus des deux parents ou ceux du foyer du parent qui a la charge effective de l'enfant
- La charge effective et permanente de l'enfant de moins de 3 ans au titre duquel est demandée l'aide (celle-ci est présumée incomber au demandeur si les deux parents signent la demande de titres Ticket Cesu - garde d'enfant).  
Les conditions d'attribution de la prestation sont précisées dans la circulaire FP/4 n° 2120-5BJPM-06-2618 du 10 juillet 2006.

## Quel est le montant de mes droits ?

Le montant annuel de la participation de l'Etat, pour des droits ouverts sur une année pleine, est de 200 €, 350 € ou 600 €. Il est fonction du revenu fiscal de référence de l'année n-2 (figurant sur l'avis d'imposition 2004 pour une demande effectuée en 2006) et du nombre de parts dans le foyer fiscal du demandeur.

Le montant de l'aide est modulé en fonction du nombre de mois dans l'année pendant lesquels l'agent remplit les conditions pour l'obtenir. La prestation est due pour tout mois engagé et le montant de l'aide est arrondi au multiple de 5 € supérieur.

Exemple : les parents dont l'enfant, gardé en crèche, aura 3 ans le 7 septembre 2007, pourront prétendre aux 9/12èmes du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus.

Pour connaître le montant exact de vos droits aux titres Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans, procédez à une simulation sur le site internet [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

\* Les fonctionnaires et ouvriers d'Etat, les agents non titulaires de droit public ou de droit privé, les magistrats, les militaires rémunérés par l'Etat ainsi que les conjoints survivants des agents précités, titulaires d'une pension de réversion pouvant en justifier.

## Comment puis-je en bénéficier ?

Pour en bénéficier, je dois quelle que soit ma situation familiale :

1

Remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr) ou le retirer auprès de mon service ministériel d'action sociale.

2

Joindre les photocopies des pièces suivantes :

- Livret de Famille.
- Avis d'imposition (année n-2) et dernière feuille de paie du demandeur.
- Attestation de reprise d'activité après congé maternité si l'enfant a moins de 1 an ou après congé d'adoption\* dans l'année (à retirer au service gestionnaire du personnel).
- Titre de pension de réversion en cas de décès du conjoint agent de l'Etat retraité.

Pour les parents séparés :

- Attestation de versement des prestations familiales.
- Courrier désignant d'un commun accord des deux parents, celui qui bénéficiera du dispositif, en cas de garde alternée, ou à défaut.
- Convention ou jugement du tribunal attestant de la garde alternée.

3

Joindre les originaux des pièces suivantes :

- Autorisation de prélèvement, pour les frais d'envoi à domicile des titres Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans disponible sur le site internet [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr) ou auprès de votre service ministériel d'action sociale.
- Relevé d'Identité Bancaire.

### Et ensuite...

Je recevrai un courrier confirmant la réception de mon dossier puis un mail m'indiquant le n° d'identifiant et le mot de passe qui me permettront de consulter l'état d'avancement de mon dossier directement sur le site internet :

[www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

Dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de mon dossier, je reçois par la Poste, à mon domicile, en envoi "Fréquence client avec signature", les titres Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans. Les frais d'expédition sont à ma charge et seront prélevés directement sur mon compte bancaire, soit à titre indicatif, 5,04 € pour l'envoi d'un carnet.

\* Si la conjointe de l'agent ne travaille pas, le calcul se fait à partir de la date de naissance + 10 semaines pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfants, 18 semaines pour le 3<sup>ème</sup> et 22 en cas de naissance multiple. Si le congé d'adoption n'est pas pris, les délais réglementaires seront fictivement appliqués.